

CCN 66 : retour à la case départ



16 juillet 2010

Lors de la commission mixte paritaire du 13 juillet 2010, les employeurs ont annoncé la révision de la Convention collective nationale 66 (CCN 66) à la mi-octobre 2010.

Après plusieurs tentatives infructueuses de rénovation et révision de la CCN 66 en 2008, c'est en 2009 qu'une négociation sur le chapitre classification et rémunération avait pu débuter. La nouvelle proposition des employeurs est donc un retour à la case départ !

Les méthodes de négociation se suivent, les résultats restent les mêmes. Il n'y a toujours pas d'avancées significatives pour les salariés de la CCN 66 !

Face à cette situation, la CFDT santé sociaux a proposé un accord de méthode permettant la poursuite des négociations avec un cadre précis : thèmes à négocier, échéancier et moyens.

Pourtant, les employeurs ont décidé d'une autre méthode, celle de la révision. Ils précisent même qu'à terme ils auront deux alternatives : soit le texte conventionnel reste en l'état, soit celui-ci est remis en question par la dénonciation.

La CFDT santé sociaux proposera un nouvel accord de méthode dans le cadre de la révision, lorsque celle-ci sera officielle. Cette nouvelle tentative doit déboucher sur un texte conventionnel à la hauteur des besoins pour l'ensemble des salariés.

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif

CCN 66 : retour à la case départ



16 juillet 2010

Lors de la commission mixte paritaire du 13 juillet 2010, les employeurs ont annoncé la révision de la Convention collective nationale 66 (CCN 66) à la mi-octobre 2010.

Après plusieurs tentatives infructueuses de rénovation et révision de la CCN 66 en 2008, c'est en 2009 qu'une négociation sur le chapitre classification et rémunération avait pu débuter. La nouvelle proposition des employeurs est donc un retour à la case départ !

Les méthodes de négociation se suivent, les résultats restent les mêmes. Il n'y a toujours pas d'avancées significatives pour les salariés de la CCN 66 !

Face à cette situation, la CFDT santé sociaux a proposé un accord de méthode permettant la poursuite des négociations avec un cadre précis : thèmes à négocier, échéancier et moyens.

Pourtant, les employeurs ont décidé d'une autre méthode, celle de la révision. Ils précisent même qu'à terme ils auront deux alternatives : soit le texte conventionnel reste en l'état, soit celui-ci est remis en question par la dénonciation.

La CFDT santé sociaux proposera un nouvel accord de méthode dans le cadre de la révision, lorsque celle-ci sera officielle. Cette nouvelle tentative doit déboucher sur un texte conventionnel à la hauteur des besoins pour l'ensemble des salariés.

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif